

Cour d'Appel de Paris

Extrait des minutes du Greffe  
du Tribunal Judiciaire de [REDACTED]

## JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de [REDACTED]  
OCTOBRE DEUX MILLE VINGT,

composé de [REDACTED] juge placée près le Premier Président de la Cour d'Appel  
de Paris, déléguée par ordonnance du 27 août 2020 au Tribunal Judiciaire de [REDACTED]  
présidente du tribunal correctionnel, désigné conformément aux dispositions de  
l'article 398 alinéa 3 du code de procédure pénale.

Assistée de M. [REDACTED] prina, greffière,

en présence de Monsieur A. [REDACTED], vice-procureur de la République,

a été appelée l'affaire

**ENTRE :**

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et  
poursuivant

**ET**

**Jugé et opposant**

Situation pénale : libre

comparant assisté de Maître JOSSEAUM Rémy avocat au barreau de Paris (G59),

**MOTIFS**

**SUR L'EXCEPTION DE NULLITE :**

**PAR CES MOTIFS**

Le tribunal, statuant publiquement, en premier ressort et contradictoirement à l'égard  
de [REDACTED]

**SUR L'EXCEPTION DE NULLITE :**

**FAIT DROIT** à l'exception de nullité soulevée par Maître JOSSEAUM Rémy,  
conseil de [REDACTED]

**DECLARE** nul le contrôle intervenu par l'éthylomètre ACRL 62 et les actes  
subséquents ;